

## Bureau de la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP)

Réunion du mardi 28 mai 2019  
16h30-19h00, salle des instances (Victoria)

### Présents bureau de la CME

P <sup>r</sup> Yves	AIGRAIN	P <sup>r</sup> Michel	LEJOYEUX
P <sup>r</sup> Joël	ANKRI	P <sup>r</sup> Claire	POYART
P <sup>r</sup> Jean-Yves	ARTIGO	P <sup>r</sup> Christian	RICHARD
M. Guy	BENOÎT	P <sup>r</sup> Rémi	SALOMON
P <sup>r</sup> Catherine	BOILEAU	P <sup>r</sup> Thomas	SIMILOWSKI
P <sup>r</sup> Pierre	CARLI	P <sup>r</sup> Éric	THERVET
P <sup>r</sup> Noël	GARABÉDIAN	P <sup>r</sup> Jean-Marc	TRÉLUYER
D <sup>r</sup> Anne	GERVAIS	D <sup>r</sup> Christophe	TRIVALLE
P <sup>r</sup> Bernard	GRANGER	P <sup>r</sup> Michel	ZÉRAH
P <sup>r</sup> Paul	LEGMANN		

### Présents Domu (direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités)

M <sup>me</sup> Hélène	OPPETIT	M <sup>me</sup> Isabelle	PLANTEC
------------------------	---------	--------------------------	---------

### Invités

P <sup>r</sup> Philippe	CORNU	M. Timothée	MANTZ
M. Marc	DUPONT	M. Jérôme	MARCHAND-ARVIER
M <sup>me</sup> Armande	FRANÇOIS	M <sup>me</sup> Catherine	RAVIER
M. Didier	FRANDJI	M <sup>me</sup> Isabelle	RIOM
M <sup>me</sup> Karine	ISTIN	P <sup>r</sup> Benoît	SCHLEMMER
M. Pierre-Emmanuel	LECERF	D <sup>r</sup> Laurent	TRÉLUYER

## Ordre du jour de la CME du 11 juin 2019

### Informations du président (P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN)

La CME sera informée sur les actualités des deux prochaines semaines.

### Avis sur le rapport d'activité 2018 de l'AP-HP (sans présentation)

Le rapport d'activité est disponible sur le site de la CME en [accès réservé](#) à ses membres qui sont invités à en prendre connaissance. S'ils le souhaitent, ils pourront poser des questions à la direction générale sur ce document lors de la CME, mais il ne fera pas l'objet d'une présentation.

### Avis sur la création des nouveaux groupes hospitaliers de l'AP-HP (M. François CRÉMIEUX)

La création de grands groupes hospitaliers (GH) vise à faciliter l'intégration régionale de l'AP-HP et, en nous adaptant au regroupement des universités, à renforcer notre recherche médicale et notre attractivité. Elle s'accompagne d'une déconcentration visant à rapprocher les décisions du terrain tout en maintenant l'unité de l'AP-HP. En **cinq minutes**, M. CRÉMIEUX, directeur général adjoint, présentera le projet, puis la CME votera.

### Avis sur le périmètre des départements médico-universitaires (DMU) (M. François CRÉMIEUX)

La [CME du 5 février 2019](#) a approuvé la modification du règlement intérieur de l'AP-HP permettant la création des **DMU**. En **cinq minutes**, M. François CRÉMIEUX présentera une analyse globale des projets de découpage des GH en DMU proposés par les gouvernances locales, puis les présidents de CMEL répondront aux questions concernant leurs GH respectifs. **Leur présence est donc indispensable**. La CME votera ensuite sur la nouvelle organisation. Le bureau de la CME a proposé que la prochaine CME organise un suivi et une évaluation à 2 ans des DMU en lien avec la direction générale.

**Avis sur la modification du règlement intérieur de l'AP-HP : conseils hospitaliers territoriaux, commissions médicales d'établissement locales (CMEL), commissions des soins, charte du bon usage du système d'information (M. Jérôme MARCHAND-ARVIER, M<sup>me</sup> Charline NICOLAS)**

Les modifications proposées sont de 2 ordres.

1. Pour accompagner la nouvelle organisation de l'AP-HP, des ajustements relatifs à ses instances sont proposés :
  - **transformation des commissions de surveillance locales des GH en « conseils hospitaliers territoriaux »**, qui donneront désormais des avis, là où les anciennes commissions ne recevaient que des informations. Le bureau de la CME a souhaité un **amendement** au projet concernant la représentation médicale qui doit, bien sûr, être élue et non désignée ;
  - **création d'un collège des représentants des sites dans les CMEL**, conformément aux propositions du [groupe de travail](#) sur la CME et les CMEL dans la « nouvelle AP-HP » approuvées par la [CME du 2 avril 2019](#) ;
  - **adaptation de la composition des commissions des soins infirmiers.**
2. Une modification de la [charte du bon usage du système d'information](#) de l'AP-HP vise à prendre en compte les nouvelles dispositions du règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)), entré en application le 24 mai 2018, et à renforcer nos règles de [sécurité et de confidentialité](#) des données à caractère personnel.

M. Jérôme MARCHAND-ARVIER, directeur général adjoint, et M<sup>me</sup> Charline NICOLAS, directrice des affaires juridiques, présenteront les modifications proposées en **dix minutes**. La CME pourra proposer des amendements, puis elle votera.

**Avis sur le compte financier 2018 et information sur la 1<sup>ère</sup> décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ÉPRD) 2019 (MM. Pierre-Emmanuel LECERF et Didier FRANDJI)**

Comme chaque année, la CME donnera son avis sur le compte financier et l'affectation des résultats. Pour l'année 2018, ils sont marqués par un atterrissage global en amélioration par rapport aux prévisions du budget initial, dû principalement à une très forte maîtrise des dépenses.

La CME sera par ailleurs informée de la 1<sup>ère</sup> décision modificative de l'[ÉPRD 2019](#) destinée à prendre en compte le résultat 2018 et l'évolution des tarifs hospitaliers.

MM. LECERF, directeur général adjoint, et FRANDJI, directeur de l'économie, des finances, de l'investissement et du patrimoine (DÉFIP) présenteront les 2 sujets en **dix minutes** au total.

**Point sur la mise en œuvre de la réforme du 3<sup>e</sup> cycle des études médicales (P<sup>r</sup> Benoît SCHLEMMER, M<sup>me</sup> Isabelle RIOM)**

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARSIF) a confié au P<sup>r</sup> SCHLEMMER et à M<sup>me</sup> RIOM, vice-présidente de l'Intersyndicale nationale des internes (ISNI), une mission sur l'impact et les problèmes posés par la [réforme du 3<sup>e</sup> cycle](#) des études médicales en Île-de-France. Ils feront le point en **cinq minutes** sur leurs premières conclusions.

Le prochain bureau de la CME se réunira le **mardi 2 juillet 2019**.

P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN, le 4 juin 2019